Nord ont fait choix de leur candidat, qui sera le citoyen Chesquières, rédacteur au *Travailleur*.

Le *Progrès*, de son côté, dit qu'il est question de M. Macquart, conseiller municipal, mais que M. Macquart qui accepterait certainement, ne sera désigné que vendredi soir dans une réunion des groupes et des cercles opportunistes du canton Sud-Ouest.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Colson, décédée à l'âge de cinquante-quatre ans, en son domicile de la rue des Jardins. La défunte était la fille de M. Kuhlmann, et, en 1863, elle avait épousé l'un de nos plus brillants colonels d'état-major, M. Colson, qui revenait de Russie, où il avait été attaché militaire à l'ambassade de France. Quinze jours après son mariage, le colonel Colson était envoyé à Rome, comme chef d'état major de la division d'occupation.

Promu général de brigade, Colson, après un court séjour au ministère de la guerre, fut nommé au commandement de la subdivision du Nord. Le 45 juillet 1870, la guerre était déclarée, et le 25, Colson était nommé chef d'état-major du 1er corps de l'armée du Rhin. Le général Colson prit part à la fameuse charge de Reischoffen et, dans cette terrible mêlée, il reçut une balle qui lui traversa le cœur et le fit tomber sans qu'il eût eu le temps de pousser une exclamation.

La nouvelle de sa mort consterna sa veuve, qui obtint de M. de Bismarck un sauf-conduit et fit faire sur les lieux des recherches qui devaient rester longtemps sans résultat. Enfin, le 27 février 1871, un jeune officier de Lille, M. Paquin, put annoncer à Mme Colson que grâce aux indications d'un ancien soldat retiré dans le pays, il venait de retrouver le corps du général.

Le dimanche 5 mars, un service fut célébré dans l'église de Reischoffen, trop étroite pour contenir une immense population qui pleurait, dans cet officier français la patrie française à laquelle elle venait d'être arrachée, tandis que la ville de Lille, pleine encore des excellents souvenirs que Colson y avait laissés, déclarait que son nom serait donné à une des rues nouvelles, qui se trouve entre la rue Nationale et le boulevard Vauban. Mme Colson, veuve à trente ans, avait vécu depuis cette époque dans la retraite, tout entière au souvenir de son héroïque mari.

La Madeleine-lès-Lille. — *Un festival.* — Une grande fête musicale, militaire et internationale, aura lieu à la Madeleine, dimanche prochain, 17 juin. Le *Choral Nadaud*, la *Cécilia*, la *Grande Fanfare*, l'*Abeille*, l'*Espérance*, les *Inoffensifs*, la *Lyre Ouvrière*, les *Mélomanes roubaisiens*, sociétés de Roubaix. L'*Orphéon des Travailleurs*, l'*Orphéon Tourquennois*, les *Trouvères*, sociétés de Tourcoing. La *Lyre Hallunoise*, la *Fanfare des Trompettes*, l'*Union chorale*, et la société des *Secours mutuels des Anciens militaires*, d'Halluin, y prendront part.

Un incendiaire à Haubourdin. — La gendarmerie d'Haubourdin a mis jeudi en état d'arrestation le sieur Jules Gillon, journalier, âgé de 26 ans, qui se serait rendu coupable d'une tentative d'incendie volontaire chez M. Auguste Cousin, fabricant d'huiles et maire d'Haubourdin.

Concerts et Spectacles

Lille. — L'institution départementale des jeunes aveugles et des sourds-muets à Ronchin-Lille donnera un brillant concert, le mardi, 19 juin, au Palais-Rameau de Lille. Voici le programme :

Première partie. — 1. Diamants de la Couronne, ouverture (orchestre), Auber; 2. Villanella, piano seul M. Castelain, Raff; 3. Ouverture du jeune Henri pour piano et orgue Méhul; 4. Sourds-Muets exercices de parole; 5. *Grande marche militaire* et religieuse (orchestre), Proff.

Deuxième partie. — 6. Ariane, ouverture (orchestre) Kling; 7. Etude de Liszt piano main gauche seul M. Debucquoy, Kling; 8. Tarentelle, piano à 4 mains Heller; 9. L'Arlésienne piano et orgue Intermezzo, Menuet, Farandole, MM. Gadenne et Castain, Bizet; 10. Sourds-Muets, exercices de gymnastique; 11. Polka pour piston (orchestre), Cochet. On commencera à 8 h. 1/2 du soir.

Hippodrome Roubaisien
GRAND THÉATRE
DIMANCHE 17 JUIN, à huit heures un quart
DUPUIS
et la Troupe des VARIÉTÉS, de Paris
DANS LES
TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR
DE LABICHE
Location ouverte chez M. Jubé-Hertogh.

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Roubaix. — *Audience du 15 juin.* — LE PROCÈS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE NORD. — Le tribunal a prononcé aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par M. Richard Plateau au Comptoir d'Escompte du Nord. Nous avons exposé longuement cette affaire lors des débats. Nous rappellerons simplement aujourd'hui que M. Richard Plateau demandait au tribunal de prononcer la nullité de la société et d'en nommer un liquidateur en invoquant trois griefs :

1° Lors de l'augmentation du capital en 1882 toutes les obligations n'avaient pas été souscrites, et le quart exigé par la loi n'avait pas été intégralement versé; 2° La prorogation de la société, prononcée dans l'assemblée générale de 1890, n'avait pas été régulièrement votée; 3° Enfin l'assemblée générale du 13 octobre 1892 n'avait pas été tenue régulièrement. Sur un premier point, le tribunal dit que les actions en 1882 ont toutes été souscrites par des personnes solvables, que le procès-verbal de la réunion générale constate que le versement du premier quart a été effectué; que d'ailleurs si ce versement n'a pas été fait immédiatement en espèces, il a été régularisé par la suite et qu'en tous cas, la cause de nullité avait disparu avant toute action en justice. Sur les deux autres points, le tribunal reconnaît que les formalités légales ont été accomplies et que notamment dans l'assemblée générale du 13 octobre 1892 toutes les décisions ont été acceptées à la presque unanimité.

En conséquence, le Tribunal dit qu'il y a lieu de mettre hors de cause M. Jacques Wattel, dont on a abusé du nom pour intenter ce procès, et il donne acte au Comptoir d'Escompte des réserves qu'il a posées au sujet des protestations formulées à la barre par M. Wattel. Il déboute M. Richard Plateau de son action contre le Comptoir d'Escompte du Nord mais il met à la charge de ce dernier les dépens relatifs à l'appel en garantie des anciens administrateurs.

— Un procès assez important était inscrit au rôle de cette audience. Il s'agit d'un règlement de comptes de commission entre un fabricant de Roubaix et son représentant parisien. Ce dernier était assisté d'un avocat du barreau de Paris, Me Debech : c'est Me Ruffelet qui est le conseil du fabricant. L'affaire n'a pas été plaidée. Un jugement d'accord est intervenu nommant trois experts chargés de vérifier les livres afin d'établir les comptes entre les parties.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 15 juin.* — LA FRAUDE. — César Stein, 12 ans, est remis à ses parents. — *Emile Decuypers*, 15 ans, est envoyé en correction jusqu'à 18 ans 1/2, et encourt en outre une amende de 500 fr.

UNE VENGEANCE. — M. Degroote, à Wasquehal, dans une rencontre qu'il avait eue avec Jules Depoortier, âgé d'une trentaine d'années, avait été violemment apostrophé, puis avait reçu du jeune homme force coups de poing et de pied. Depoorter fut l'objet d'un procès-verbal et comparaît en correctionnelle : il prétend pour sa défense qu'il avait des raisons d'en vouloir à Degroote, parce que ce dernier rendait chez lui de fréquentes visites qui compromettaient la réputation de sa mère. Le plaignant proteste contre ces allégations qui ne sont, dit-il, justifiées en rien. Depoorter est condamné à un mois de prison.

POUR DÉTOURNEMENT D'OBJETS SAISIS. — Charles Tiberghien, qui ne comparaît pas, se voit infliger, par défaut, 6 jours de prison.

Tribunal de Paix du canton-Nord de Roubaix. — *Audience civile du vendredi 15 juin.* — Une question de procédure, intéressant à un très haut point les étrangers, a été résolue par M. Petit, juge de Paix du canton-Nord de Roubaix, à l'audience civile de vendredi après-midi.

Un ouvrier de nationalité belge, expulsé jadis par sa propriétaire, en vertu d'un jugement, actionnait cette dernière, une dame veuve, en deux cents francs de dommages-intérêts, sous le prétexte qu'elle l'avait fait passer pour anarchiste. Des débats il semble résulter que le demandeur cède à des sentiments d'animosité, les insinuations attribuées à Mme X... et mées énergiquement par elle, n'étant rien moins qu'établies. M. le juge de paix croit devoir rappeler à cette dernière, vu les circonstances qui paraissent plaider en sa faveur, que la loi française l'autorise à exiger de son adverse partie la caution : « *Judicatum solvi* », *ou à son défaut le versement d'une somme déterminée au greffe de la justice de paix.* Mme X. déclare exiger l'accomplissement de cette formalité, et un délai de huit jours et accorde au demandeur pour s'y soumettre.

Il n'est peut-être pas inutile, à cette occasion, de rappeler aux intéressés les privilèges et les avantages que la loi leur assure. Suivant une certaine jurisprudence, lorsqu'un débat se produit entre deux étrangers, non admis au domicile, le juge peut toujours se déclarer incompétent; suivant une autre jurisprudence il le doit d'une manière absolue. Les étrangers doivent user de prudence, quand ils intentent une action à l'un de nos nationaux et être plus circonspects encore avant de citer en justice un individu, appartenant comme eux à une nationalité étrangère.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 14 juin.* — Dans l'affaire de « tapage nocturne et cris seditieux », nous avons annoncé que l'ineslipe, Anatole Lecocq, a été condamné à une amende de trois francs, pour ivresse publique, et à une autre de onze francs, pour tapage nocturne : nous avons omis de dire que cette seconde contravention lui a valu une peine supplémentaire de deux jours d'emprisonnement, vivant d'une façon détournée le fait d'avoir préféré des cris sédicieux. Le cri de « Vive l'anarchie ! » constitue un délit qui relève directement du Tribunal correctionnel.

PETITE CORRESPONDANCE

S. D. Roubaix. — 1° C'est vous qui devez la remplacer, car vous aviez l'obligation de la garantir contre le froid. 2° Ceci regarde le propriétaire et vous n'avez qu'à le mettre en demeure de faire les réparations nécessaires.

F. D., lecteur assidu, Roubaix. — Il y avait prescription au bout d'un an déjà, et vous n'avez plus aucun droit, à moins toutefois que l'individu ne reconnaisse la dette devant le Juge de Paix; dans ce cas seulement vous pourriez le poursuivre. Mais s'il prétend qu'il ne doit rien, vous ne serez pas admis à faire la preuve.

A. M. 100. — Non, il n'est pas responsable; vous avez acheté à vos risques et périls, une marchandise, connue pour occasionner souvent de ces sortes de désagréments. Et puis la température de votre habitation, plus élevée sans doute que celle de l'atelier de fabrication, a pu provoquer l'explosion.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'amendement de M. Guillemin relatif aux syndicats professionnels :

Ont voté *contre* : MM. Carpentier-Risbourg, Coget, Defontaine, Dron, Guesde, Lemire, Sirot-Mallez.

Ont voté *pour* : MM. Cochin, des Rotours, Guillemin, Le Gavrian, Loyer, Plichon, Weil-Mallez.

Se sont abstenus : MM. Evrard Eliez, Michau, de Montalembert, Pierre Legrand, Hayez, Lepez.

Absents par congé : MM. Dubois et Jung.

2° Dans le scrutin sur le renvoi à la commission les voix se sont ainsi réparties :

Ont voté *pour* : MM. Carpentier-Risbourg, Coget, Defontaine, Dron, Guesde.

Ont voté *contre* : MM. Cochin, des Rotours, Sirot-Mallez, Weil Mallez, Guillemin, Loyer, Le Gavrian, Plichon, le Mont lembert.

Se sont abstenus : MM. Hayez, Evrard-Eliez, Lemaire, Lepez, Michau, Pierre Legrand.

Absents par congé : MM. Dubois, Jung.

Une affaire mystérieuse à Teteghem. — Hier matin vers 4 heures, Mme Waegaere, née Bommelaere, âgée de 30 ans, était trouvée étranglée dans un champ de blé situé derrière sa maison. Jeudi soir, les époux Waegaere s'étaient mis au lit vers 9 heures 1/2 et à minuit, le mari s'étant réveillé, constata la disparition de sa femme. On se perd en conjectures sur le mobile du crime.

1839 Exposition de la Grande Maison 1839
A LA GRANDE MAISON
PARIS
Succursale de LILLE
15 Rue Faidherbe 15, (Ancn Rue de Béthune)
HABILLEMENTS
DE
TOUT
ce qui concerne la toilette pour
HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS
PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 15 juin.* — Guillaume Verspeeten, rue Sainte-Elisabeth, cour Desrumaux 16. — Maria Mast, rue Beaurewaert cour Verkindère 2. — Angèle Fontaine, rue de Toulouse 5. — Louis Parez, rue de la Chaussée, cour Lesaint 2. Lucien Beaucourt, rue Sully 33. — Henri Deschamps, rue de Lille 60. — Amélie Decuyper, rue du Tilleul 383. — Hermance Lorthiois, rue de Launoy 176. — Jean Delplancque, rue St-Amand 13. — *Déclarations de décès.* — Jean-Baptiste Respelers, 67 ans, Pont Mouvel. — Jules Beels, 9 jours, rue Thiers 26. — Sophie Destaillats, 78 ans, rue Amiral Courbet 1. — Claudine Rizet, 60 ans, boulevard de Cambrai 9. — Aimée Deleporte, 56 ans, rue Saint Maurice cour Voreux 4. — Gustave Coucke, 30 ans, Hôtel-Dieu. — Delvin, présenté sans vie, rue des Fondeurs 37. — Victorine Binet, 68 ans, rue de l'Alma 212.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 15 juin.* — Albertine Duel, rue de Dunkerque. — Maurice Jacques, rue de la Latte. — Cyrille Vierlinck, rue des Plats. — Henri Vervisch, aux Orions. — Désiré Vlieghe, Pont de Neuville. — Valentine Dupont, rue de la Potente. — Marie Vandendriessche, rue des Quinze Bouteilles. — Edouard Crochon, rue de la Malcense. — Joseph Vandenbrouck, rue de la Croix-Rouge. — *Déclarations de décès.* — Alphonse Bys, 1 an 9 mois, rue de la Croix-Rouge. — Adèle Delhoute, 4 mois, rue de la Blanche-Porte. — Camille Vansteenkiste, 1 jour, Hôpital Civil.

HONDUES. — *Déclaration de naissance du 8 au 14 juin.* — Noémi. — *Mariage.* — Jules Benoit, 26 ans cultivateur, et Fidéline Dupont, 29 ans couturière. — *Déclarations de décès.* — Germaine Espel, 1 an, au Mont. — Auguste Prevost, 68 ans rentier, rue des Cordonniers.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 7 au 14 juin.* — Henri Lemblin, le Stemberg. — Clemence Vansteenkiste, la Viscourt. — Louise D'halluin, rue de la Surprise. — *Déclarations de décès.* — Alphonse Justin, 5 mois, rue de la Basse.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances des familles LOUBIÈRES-RIZET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame veuve LOUBIÈRES, née RIZET, décédée à Roubaix, le 14 juin 1894, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 17 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 18 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Cambrai, 9.

Les amis et connaissances de la famille BESEMÉ-HINET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Victorine-Catherine-Clémentine-Joséphine HINET, veuve de M. Désiré BESEMÉ, décédée à Roubaix, le 15 juin 1894, à l'âge de 68 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le dimanche 17 courant, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 18 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 242.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Wasquehal, le lundi 18 juin 1894, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis WIBAUX, directeur de la fanfare des trompettes L'Espérance, décédé à Wasquehal, le 16 mai 1894, dans sa 32e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 18 juin 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Joseph CORNILE, décédé à Roubaix, le 10 mai 1894, dans sa six-huitième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT

AU HAMEAU DU « COUCOU » A MENIN

Une cabaretière frappée de quinze coups de couteau. — La victime en danger de mort

Un drame épouvantable s'est déroulé, jeudi soir, au hameau du « Coucou »; nos lecteurs nous permettront de reprendre à la matinée de ce même jour, pour les besoins de notre récit.

Les époux Teurf, du hameau des « Baraques », avaient pour pensionnaire un tisserand tout jeune encore, né à Wervicq (Belgique), du nom de Henri-Louis Duvilers. Vendredi, vers dix heures du matin, celui-ci levait le pied à la sourdine, en oubliant de régler son compte, et en emportant, sans plus de scrupules, divers effets d'habillement enlevés à la garde-robe de son logeur. Il se rendit d'une *seule traite* à la gare de *Menin*, et entra dans un compartiment du train qui se préparait à partir pour Roulers, à dix heures et demie. Mme Teurf, qui s'était aperçue du vol, aussitôt après le départ du tisserand, se lança à sa poursuite, et arriva à la gare presque aussi vite que lui.

Elle ne tarda pas à l'apercevoir dans le train; mais Duvillers, l'ayant reconnue à distance, ne lui donna pas le temps d'approcher; il sauta sur le quai, et s'enfuit dans la direction de Gheluwe, serré de près par plusieurs personnes, qui parvinrent à l'arrêter. L'escroc dut leur remettre, non seulement le produit de son vol, dont il ne s'était pas débarrassé, mais encore l'argent qu'il devait à la logeuse. A cette condition seulement on le laissa continuer sa route vers Gheluwe.

A son arrivée au hameau du « Coucou », vers deux heures et demie, le voyageur frappa à la porte de l'estaminet « Au Lévrier », et de deux autres cabarets. Toutes ces maisons étaient fermées, et veuves de leurs habitants, partis aux champs. Une quatrième tentative, à l'estaminet « In de Groene Wandeling », au numéro 27 du Haut-Chemin, eut plus de succès. Le patron, Louis-Henri Behaede, ouvrier en lin, était occupé aux travaux du roussage, sur le bord de la Lys; mais sa femme, Marie-Louise Coorman, était restée à la garde de l'établissement.

Duvilers passa le reste de l'après-midi à boire, en nourrissant le projet de commettre un vol dans l'habitation. Vers *sept heures et demie*, il *voulut mettre son plan à exécution*, en tuant la cabaretière avant la rentrée du mari. Il se rua sur elle à l'improviste, dans la salle d'estaminet où elle se trouvait en ce moment, et la renversa par terre, en lui lançant des coups de pied dans les jambes, et des coups de poing dans la poitrine. La pauvre femme, à la merci de son lâche agresseur, et appelant en vain au secours, fut traînée jusque dans la cuisine, où le bandit se sentait plus à l'aise pour tenter le coup suprême.

Ayant aperçu sur la table le couteau à couper le pain, arme terrible dans les mains d'un assassin, il s'en saisit, et une horrible boucherie commença.

A cet instant critique, la malheureuse, que le tisserand tenait sous son genou, sortit de l'espèce de torpeur qui engourdissait ses membres. L'énorme lame du couteau l'avait d'abord atteinte par plusieurs fois à la tête; elle se défendit de son mieux, et c'est ainsi que le misérable, frappant toujours, la blessa successivement aux mains et aux bras. Le sang, coulant par toutes ces plaies à la fois, avait formé une véritable mare sur le carreau.

L'instinct de la conservation redoubla les forces de la victime, et ses cris de détresse purent enfin être entendus. Des voisins accoururent, et Duvilers entendant leurs pas dans l'estaminet, s'esquiva par une porte de derrière, et prit la clef des champs; mais il avait eu le temps de larder sa victime de quinze coups de couteau.

On se mit à la poursuite du fuyard, qui gagnait la frontière, et il allait être rejoint, tout près du bureau de police, lorsqu'il se constitua prisonnier. Il déclara à M. Vanden Bossche, commissaire, qu'il venait de tuer une femme au hameau du « Coucou, » pour la voler, et pria ce magistrat de l'incarcérer sur le champ.

Le magistrat se rendit aussitôt sur les lieux, et reconnut que les aveux de l'individu étaient malheureusement trop exacts.

Dans l'intervalle, M. le docteur Buyse, mandé en toute hâte, était arrivé pour donner les premiers soins à la blessée, qui portait à la tête quatre plaies, longues de cinq à huit centimètres; les bras et les mains étaient criblés de coups, et l'auriculaire droit était presque entièrement détaché.

Le médecin se mit en devoir d'opérer un pansement sommaire, pour arrêter l'effusion du sang, qui affaiblissait sensiblement Mme Béhaegle.

Les secours de la religion n'avaient pas été oubliés dans une circonstance aussi grave, et M. l'abbé Pisson, vicaire de l'église Saint-François, vint administrer les derniers sacrements à la pauvre femme dont l'état inspire de sérieuses inquiétudes.

Appelé par un télégramme de M. le commissaire, le parquet de Courtrai est descendu à Menin vendredi, à huit heures du matin.

Le procureur a confronté le coupable avec sa victime sur les lieux mêmes du drame, où Duvilers a renouvelé ses aveux.

Le parquet est reparti pour Courtrai vers dix heures et demie, et peu de temps après le criminel était conduit en voiture à la maison d'arrêt de cette ville.

Duvilers avait quitté, depuis un certain temps déjà ses parents pour aller habiter une chambre dans l'estaminet désigné plus haut; il s'était adonné à l'ivrognerie et avait été congédié du tissage de M. Pollet, à Halluin.

L'émotion produite à Menin et dans la région, par ce nouveau crime, est des plus vives.

BELGIQUE

Au Sénat. — *Séance du 15 juin.* — BUDGET DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — M. de Sélys assure que la loi de 1879 a causé la chute du parti libéral. Il repousse néanmoins le crédit de 300,000 francs pour les écoles libres.

M. le comte Goblet réclame la personnification civile pour les universités libres.

M. de Burlet répond aux discours de MM. Dupont, Magis et Goblet, et répète encore que le projet de loi n'entraînera aucun bouleversement dans le pays et réglera seulement l'octroi de subsides.

MM. Magis, Dupont, Descamps, de Surmont et Van Put prennent encore la parole et reviennent sur leurs précédentes observations.

La discussion générale est close. Le subside aux écoles adoptables est voté par 35 voix contre 20. L'ensemble du budget est adopté par 34 voix contre 20 et 1 abstention.

Le prétendu mariage de la princesse Henriette. — On lit dans le *Patriote* : « Divers journaux qui se prétendent bien informés publient une nouvelle sensationnelle d'après laquelle la princesse Henriette serait fiancée au prince Henri d'Orléans, fils du Comte de Paris. Ce bruit est dénué de tout fondement et nous sommes autorisés à le démentir de la façon la plus formelle. »

Diocèse de Bruges. — Sont nommés : Vicaire de St-Sauveur, à Bruges, M. Longsveldt, vicaire de Saint-Eloi, à Courtrai. Vicaire de Notre-Dame, à Courtrai, M. Calmeyn. Directeur des Frères-Xavériens, à Bruges, Vicaire de St-Eloi à Courtrai, M. Vramhout, coadjuteur à Anseghem. Directeur des Frères-Xavériens, à Bruges, M. Demeilleure, professeur au collège Saint-Joseph, à Moucron.

Le mystère d'Anvers. — Jendi, tout à fait inopiné ment, Mme Joniaux a été amenée devant la chambre du conseil pour être statué une troisième fois sur le mandat d'arrêt décerné à sa charge.

M. le juge Hoyois a présenté un rapport très détaillé sur l'état de l'instruction, et M. Berré a requis ensuite le mandat d'arrêt. Me Hendrickx, défenseur de la prévenue, a plaidé pendant plus d'une demi-heure pour démontrer l'absence de charges suffisantes pour le maintien de la détention préventive. Mme Joniaux n'a pas pris la parole. Après délibération, la chambre a purement et simplement confirmé.

Le choléra à Jemeppe. — *Deux décès.* — Hier, à six heures du soir, la femme B... est morte du choléra. La nuit, la femme V... rue Grand-Vinâve est également morte du choléra. L'épidémie semble cependant s'arrêter, il n'y a plus que quelques malades que l'on espère guérir. Les habitants de la commune prennent d'ailleurs toutes les précautions nécessaires.

Mouscron. — *Les courses du dimanche à La Marlière.* — On annonce, pour le dimanche 17 juin, à l'hippodrome de La Marlière, une nouvelle série de courses. En voici le programme, avec la désignation des chevaux engagés et de leurs propriétaires :

1. *Course au trot attelé pour tous chevaux n'ayant jamais gagné de prix.* — A. Vandamme, Morseele, *Guenon II*; J. Gillon, Courtrai, *Miss*; S. Demets, Lauwe, *Marin*; Th. Vandewielle, Lille, *Mery*; Lachaud, Bruxelles, *Jeannette*; Vanderindenden, Nukerke, *Mansanares*; A. Verriest, Roubaix, *Beauregardit*; Henri Lefebvre, Roubaix, *Noble Ex-Cap-de-Jout*; B. Mestdag, Aersele, *Sarah*; Desmedt, Bruxelles, *Mme Nicolas*; Louis Chequier, Tourcoing, *Bibi*; Henri Copin, Tourcoing, *Flechette*; Durcin, Roubaix, *Boum*; Marcel, Roubaix, *Mademoiselle*; Descamps, Roubaix, *Tuiliques*; Leblanc, Tourcoing, *Commandant*.

2. *Course au trot attelé en 3e Série.* — J. Callens, Ingelmunster, *Le Lena*; E. Verhaeghe, Tourcoing, *Robert II*; A. Coddens, Ruysselede, *Capitaine Thompson*; Desmedt, Bruxelles, *Copernic*; R. Vande Kerkove, Escanaffles, *Colbert*; A. Verriest, Roubaix, *Marceau*; B. Mestdagh, Aersele, *Sarah*; B. Mestdagh, Aerseele, *Pas-de-chance*; C. Vandenberghe, Heule, *Gi lolin*; L. Cordonnier, Roubaix, *Nounou*; Lestarquit, La Bassée, *Nona*; C. Vandenbucke, Mouscron, *Zini*; Leblanc, Tourcoing, *Commandant*.

3. *Course au trot monté 2e et 3e Série.* — D. Buysse, Roubaix, *Styrax*; E. Verhaeghe, Tourcoing, *Cuirassier*; E. Verecke, Lille, *Aurore*; H. Dejonghe, Roulers, *Poisson II*; A. Mequinon Wyzernes, *La Goulue*; Desmedt, Bruxelles, *Copernic*; A. Dewas, Roubaix, *Epinal III*; A. Dumoulin, Tourcoing, *Pourquoi-pas?* Hanegreefs, Bruxelles, *Martin*; A. Schacht, Sweveghem, *Malitie*; Vifquin, Tournai, *Mme Sans-Façon*; Boskall, Roubaix, *Moscouisky*.

4. *Course au trot attelé 1re série.* — Em. Debusserè, Moorseele *Pérsis*; Em. Verecke, Lille, *Flageolet*; C. Vandenberghe, Heule *Jefferson*; D. Viane, Gand, *Blackstone*; R. Van de Kerkove, Escanaffles, *Emigrant*; Vanderliden, Nukerke, *Gilot*; Sénesal, Bievre, *Dahlah*; Senesal, Bevere, *Franck*; Th. Verokan, Tourcoing *Serviteur*.

5. *Course au galop.* — Em. Verhaeghe, Tourcoing, *Goldfinch*; H. De Vlieger, Thielt, *Artiste*; Dupont, Roubaix, *Elbe*; Jacques Bryon, Bruxelles, *Ladas*; E. Verbeke, Tourcoing, *Blanc-bec*; Neyrinck, Courtrai, *Petit*; Fl. Debruyne, Mouscron, *Voltaire*; J. Delescluse, Tourcoing, *Lady-Croton*; Th. Vandewiele, Lille, *Calidutiste*; Poelman, Aerseele, *Anni*; P. Debeil, Meulebeke, *St-Yves*; Sir Ralph, Waereghem, *Gen. Williams*; Lefebvre, Lille, *Chocolat*.

N. B. — MM. les propriétaires sont invités à retirer leurs prix, à l'issue des courses, chez M. le secrétaire du comité.

Courtrai. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 15 juin.* — Le 21 janvier dernier, des socialistes de Courtrai, qui s'étaient rendus à Marcke-lez-Courtrai, furent accueillis par les habitants à coups d'instruments aratoires, et une bataille s'ensuivit, au cours de laquelle il y eut plusieurs blessés. Cette affaire est venue vendredi devant le Tribunal correctionnel.

Les prévenus, au nombre de dix, sont : Charles Grasseur, marchand de lin, Charles Lévêque, écangueur; Prudent Vanhoutte, cultivateur; Constantin Vandorpe, ouvrier en lin, Camille Cagnie, boucher, Richard Glorieux, sans profession; Victor *Blomme, voiturier*; *Florentin* Dermaut, ouvrier en lin; Henri Busselier, et Henri Brasseur, garde-champêtre, tous de Marcke. Grasseur et Lévêque sont inculpés de coups et blessures au chef de la musique socialiste, Emile Desmeth, et les huit autres, de coups et blessures au tambour Planchaert, qui a été grièvement atteint.

Cinq autres musiciens ont été également blessés. Quant au garde-champêtre Brasseur, il est poursuivi en vertu de l'article 66 du Code pénal, comme ayant provoqué des désordres.

Cinquante témoins ont été entendus à l'audience de vendredi, qui a été renvoyée à mardi pour le réquisitoire et les plaidoiries.

M. Paul Coucke prendra la parole au nom des socialistes, qui se sont portés partie civile.

Tournai. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 15 juin.* — Un garçon boulanger de Wattrelos, Louis *Castelain, condamné*, par défaut, à 15 jours de prison pour coups, par le Tribunal de Courtrai, fait opposition à ce jugement. Après une plaidoirie de Me Derick, qui a démontré l'innocence de Castelain, le Tribunal a prononcé l'acquittement du prévenu.

— En janvier dernier, la femme Clarisse, de Touffiers, échangeait, chez M. Meurisse, boutiquier, à Néchin, un billet de 4,000 francs. Trois semaines après, M. Meurisse s'aperçevait que le billet était faux et en réclamait le montant à la femme Clarisse. Celle-ci rendit 950 francs en promettant de compléter plus tard la somme 4,000 fr.; mais elle n'en fit rien. Inculpée d'escroquerie, et défendue par Me Le Tellier, la femme Clarisse est condamnée à un mois de prison et 26 francs d'amende, mais avec sursis.

CHOSES ET AUTRES

L'estimable Goibelard a un fils très avide de s'instruire.

— Papa, on dit que les castors sont des animaux très industrieux. Que font-ils donc ?

— Mon fils, comment se fait-il que vos maîtres ne vous dient pas encore enseigné que les castors font des... chapeaux ?

* * *

Baronne. — Mon mari est-il là ?

La valet. — Monsieur le baron est occupé dans la bibliothèque.

— Baronne. — Dans ce cas, allez le réveiller et dites-lui qu'il y a une visite.

* * *

— X (à son amie). Dans quels rapports es-tu maintenant avec ton cousin ?

L'amie. — Nous sommes presque fiancés. Aujourd'hui il a avoué à maman que la nourriture des restaurants le lui goûtait plus.

* * *

LE CHIEN DE L'ANGLAISE. — Une dame anglaise d'âge plutôt mûr se disposait hier à monter dans l'express de Paris, avec un toutou dans ses bras, qu'elle paraissait choyer avec amour, lorsqu'elle fut arrêtée par un employé.

— Madame, vous ne pouvez pas conserver votre chien.

— Je voïais.

— Les chiens sont soumis à la taxe et renfermés dans des caisses spéciales.

— Pas le mienne.

— Madame, le règlement ne souffre pas d'exception.

— Je mettais dans mon sac de nuit.

— C'est impossible.

— Je mettais tojor in England.

— En France, il faut vous séparer de votre chien et payer.

— Je payais pas. Je laissais le chienne; je pouvais ?

— Vous êtes libre; donnez.

L'Anglaise tend le chien; l'employé s'en saisit, mais le rend immédiatement au milieu des rires intarissables de la foule.

Azor était empaillé....

On juge de la joie des spectateurs.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — La société colombophile le Pigeon Bleu et Meunier, établie chez M. Auguste Rogez, 1 rue de Béthune, 1er et Cordonnier à Roubaix, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'elle organise le dimanche 26 août un concours de pigeons sur Saint-Just. 100 francs d'honneur. Des affiches paraîtront ultérieurement.

ROUBAIX. — Samedi 16 juin 1894 de 3 à 7 heures du soir, inscription et mise en panier pour le grand concours de Creil. Prix d'honneur 100 fr., donné par l'Union fédérale colombophile, au siège de la société la Rapide, établie chez M. Louis Demeuldre, estaminet Bon Pain. Mise par pigeon 1 fr. 50. Les pigeons à 0,50 c. participent aux prix d'honneur. Pigeon d'essai à 0,10 c. Poule unique à 0,35 c.; poule à 0,50 c. par 50 inscriptions; poules *facultatives* à 1, 2, 3 et 5 fr. *Marquage secret* au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosoor). Constatation obligatoire par l'appareil automatique perfectionné, reconnu par la Fédération (système Van den Bossche). Convoyeur M. Joseph Bedonckerr.

— Union Fraternelle de Roubaix-Wattrelos. — Résultat du concours de Saint-Just, 40 juin, chez Ivo Volcke, rue de l'Hommelet 194. 275 pigeons engagés, lâcher à 6 heures 45, vent sud, par les soins de M. L. Petit convoyeur. 1er E. Olivier 3p. 2e F. Heulst 3p. 3e Godard 3p. 4e Deschamps 3p. 5e Debrucker 2p. 6e Coene 2p. 7e Olivier 3p. 8e Crépel 1 p. 9e Savary 2p. 10e Isebart 2p. 11e Vanpoucke 2p. 12e E. Delbar 1p. 13e Dancoisne 1p. 14e E. Delbar 1p. 15e E. Hus 1p. 16e Isebart 1p. 17e Isebart 2p. 18e Fourneau 2p. 19e Sulmon 1p. 20e J. Dupont 1p. 21e Hillewart 1p. 22e Décock 1p. 23e Sulmon 1p. 24e Robart 2pe Heulst. 26e Crépel. 27e Dont. 28e Stalraeven. 29e Astier. 30e Heulst. 31e Volcke. 32e Salembier. 33e Buttiau. 34e Alois. 35e Salembier. 36e Gallet. 37e Gallet. 38e Alois. 39e Janssens. Le premier pigeon constaté à 7 h. 24 m. 42 s. Vitesse 1485,29, dernier, 7 h. 56 m. Vitesse 1413,46.

Dimanche prochain 17 mai, concours sur Clermont, chez François Hesse, rue des Sept Ponts 13. Mise en paniers la veille de 3 à 7 heures du soir. 1 fr. 50 par pigeon pour prix, déduction faite des frais de transport et convoyage.

LES CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX. — Dimanche prochain à cinq heures aura lieu chez M. Mesplomb, place du Trichon, un 2e pour 25 francs, le Terrier Club Roubaisien contre la société de l'Abondance. Le Terrier Club Roubaisien s'engage à faire 50 francs sur le 2e avec tout amateur qui ne croirait pas la partie sérieuse.

— Dimanche 24 juin, chez M. H. Florquin, rue du Collège, grande partie de 100 francs entre Typp à M. Delhotte et Marquis à M. Abélard. Chaque chien aura 12 gros